

Marseille, 1^{er} Janvier 1844

M



Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'à dater d'aujourd'hui, et toujours sous la Commandite de notre parent Monsieur J. Altaras et de nos amis Messieurs Liguatet Frères de Lyon, nous donnons à notre Maison une plus grande extension en agrandissant le cercle de ses affaires.

Notre raison sociale demeure la même.

Notre fonds capital de Deux cents mille Francs est porté à Six cents mille Francs.

Nous nous occuperons, comme par le passé, des affaires pour notre compte et à la Commission, mais plus particulièrement avec les Indes orientales

L'appui et les conseils éclairés de nos commanditaires, ceux surtout de notre estimable parent, qui a parcouru une si honorable carrière et dont nous nous efforcerons de suivre les traces, en nous laissant guider par son expérience, du zèle et de l'activité, tels sont les titres que nous présentons à la continuation de votre confiance.

La signature sociale appartient exclusivement à notre Sieur Jacques Altaras, vous l'avez ci-bas et vous voudrez bien n'y ajouter foi qu'à elle seule.

Veuillez agréer M

l'assurance de notre parfaite considération

J. Altaras aîné & C^{ie}

N. S. J^{ques} Altaras signera : J. Altaras aîné & C^{ie}